



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1456 du 13 mai 2014

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Action du 15 mai 2014 :	
➤ Préavis de grèves	3-4
➤ Note aux orgas de la FNEE – CGT	5-6
2. Action du 3 juin 2014 des retraités :	
➤ Tract CGT	7-8
➤ Appel intersyndical	9-10
3. Mobilisation du 1 ^{er} mai : Communiqué CGT	11
4. Audience FNEE-CGT et Ministre du MTEL : Compte rendu CGT du 6 mai 2014	12-14
5. Transfert des OPA : Communiqué du SNOA	15
6. Privatisation des routes : Article dans l'Humanité Dimanche	16-19
7. CEREMA : Compte rendu et déclaration CGT du CA du 25 avril 2014	20-25
8. Groupe d'échanges : Boycott intersyndical	26-27
9. Décentralisation : Communiqué de l'UGFF – CGT du 6 mai 2014	28-29
10. Les 5 de Roanne : Communiqué de presse CGT	30
11. Stage fédéral « Responsabilités syndicales » : Fiche d'inscription	31-33



AGENDA

Mercredi 14 mai 2014 :

Secrétariat fédéral

Mercredi 14 mai 2014 :

Comité de suivi ATESAT/ADS

Jeudi 15 mai 2014 :

Journée de grève fonction publique

Lundi 19 mai 2014 :

OS/DRH-DAM

Lundi 19 mai 2014 :

Conférence UIT-CGT

Mardi 20 mai 2014 :

Conférence UIT-CGT

Mercredi 21 mai 2014 :

Conférence UIT-CGT

Mercredi 21 mai 2014 :

Comité de suivi CHSCTM

Mercredi 21 mai 2014 :

OS/DRH Personnel Environnement

Jeudi 22 mai 2014 :

CTM

Lundi 26 mai 2014 :

Bureau UGFF-CGT

Mardi 27 mai 2014 :

CE de l'UGFF-CGT

Mardi 3 juin 2014

Action nationale des retraités

Mardi 3 juin 2014

Secrétariat UIT-CGT

Mardi 3 juin 2014

CE fédérale

Mercredi 4 juin 2014

CE fédérale

Jeudi 5 juin 2014

CTC des DDI

Mardi 10 juin 2014

Bureau CMFP

Mardi 10 juin 2014

Bureau UGFF-CGT

Mercredi 11 juin 2014

CHSCTM

Vendredi 13 juin 2014

CCAS



INFOS REVES



**Travail de nuit au Printemps et chez Monoprix
Les syndicats en justice
pour faire respecter le droit**

Après une décision du Conseil constitutionnel réaffirmant l'exceptionnalité du travail de nuit, deux plaintes contre des magasins s'autorisant à faire travailler leurs employés jusque très tard le soir étaient examinées par la justice, les 30 avril et 2 mai 2014. Dans l'affaire opposant la CGT à Monoprix le jugement sera rendu le 6 juin. (...)



**Les cinq de Roanne définitivement relaxés !
Une victoire qui relance l'exigence d'une loi
d'amnistie sociale**

La CGT se félicite de l'extinction définitive des poursuites contre les cinq militants CGT de Roanne victimes, depuis près de quatre ans, d'un acharnement judiciaire sans précédent pour avoir refusé de se voir prélever leur ADN et d'être fichés comme de vulgaires criminels, après avoir été arrêtés dans le cadre d'actions collectives menées dans la lutte contre la réforme des retraites, en 2010. (...)



**Raffinerie
Les solutions existent pour le redémarrage de
la raffinerie de Lyondellbasell**

Communiqué commun de la CGT, de la Fédération Nationale des Industries Chimiques, de la Fédération Nationale des Ports et Docks et de l'Union Départementale CGT des Bouches du Rhône

Le 16 avril dernier, la direction de LyondellBasell a annoncé aux représentants du personnel de la société, l'arrêt des négociations avec la société Sotragem pour la reprise et le redémarrage de la raffinerie de Berre l'Etang. (...)

suite sur : www.cgt.fr



Paris, le 5 mai 2014

Madame Ségolène ROYAL

*Ministre de l'Écologie,
du Développement Durable et de l'Énergie*

Madame Sylvia PINEL

*Ministre du Logement
et de l'Égalité des Territoires*

Objet : préavis de grève pour le 15 mai 2014

Mesdames les Ministres,

Les politiques d'austérité appliquées par ce gouvernement sont inacceptables ! Nous ne pouvons plus admettre des réductions de moyens et d'effectifs dans nos ministères qui ont atteint des seuils limites de fonctionnement.

Nous le réaffirmons : la politique du gouvernement est injuste puisqu'elle pressure les salariés et le monde du travail au profit du patronat et des actionnaires, qui en demanderont toujours plus. La politique gouvernementale est de surcroît inefficace puisque l'austérité handicape la consommation et l'activité économique et donc l'emploi. Nos organisations syndicales revendiquent une autre politique qui passe par la relance des salaires et du pouvoir d'achat.

Les récentes déclarations du Premier ministre affirmant que la valeur du point continuera d'être gelée jusqu'en 2017 ne peuvent qu'ajouter à notre mécontentement et renforcer notre détermination.

Nos organisations sont résolues à tout faire pour construire le rapport de force afin d'imposer d'autres choix au gouvernement. Comme vous le savez, le jeudi 15 mai sera une journée d'action unitaire dans la Fonction publique pour la défense des salaires, de l'emploi et des services publics et pour globalement refuser les orientations gouvernementales, en particulier le pacte de responsabilité et les perspectives de nouvelles coupes drastiques dans les dépenses publiques socialement utiles.

Aussi, nos organisations syndicales déposent un préavis de grève pour la journée du jeudi 15 mai 2014 couvrant l'ensemble des services et établissements publics du MEDDE et MLET. Le présent préavis valant pour les nuitées en amont et en aval de cette journée pour les agents travaillant en horaires décalés.

Vous avez ci-joint, l'appel CGT-FO-FSU à la grève et mobilisation adressé aux personnels.

Veuillez agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT
Signé
Nicolas BAILLE

Pour FO
Signé
Jean HEDOU

Pour la FSU
Signé
J.L CIULKIEWICZ



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Paris, le 30 avril 2014

Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'Écologie,
du Développement Durable et de l'Énergie

Madame Sylvia PINEL
Ministre du Logement
et de l'Égalité des Territoires

Objet : préavis de grève du 13 mai au 15 mai 2014.

Mesdames les Ministres,

La Conférence nationale de nos Unions fédérales qui s'est tenue du 31 mars au 2 avril dernier, a fait le constat de la situation dans nos ministères, celle-ci se dégrade pour les agents mais aussi pour le service rendu à la population et aux élus. Clairement, les politiques d'austérité appliquées par ce gouvernement ont été dénoncées et sont inacceptables ! Nous ne pouvons plus admettre des réductions de moyens et d'effectifs dans nos ministères qui ont atteint des seuils limites de fonctionnement.

Nous le réaffirmons : la politique du gouvernement est injuste puisqu'elle pressure les salariés et le monde du travail au profit du patronat et des actionnaires, qui en demanderont toujours plus. La politique gouvernementale est de surcroît inefficace puisque l'austérité handicape la consommation et de ce fait grève l'activité économique et donc l'emploi. La CGT revendique une autre politique qui passe par la relance des salaires et du pouvoir d'achat.

La CGT est résolue à tout faire pour construire le rapport de force unitaire afin d'imposer d'autres choix au gouvernement. Comme vous le savez, le jeudi 15 mai sera une journée d'action unitaire dans la Fonction publique pour la défense des salaires, de l'emploi et des services publics et pour globalement refuser les orientations gouvernementales, en particulier le pacte de responsabilité et les perspectives de nouvelles coupes drastiques dans les dépenses publiques socialement utiles.

Les récentes déclarations du Premier ministre affirmant que la valeur du point continuera d'être gelée jusqu'en 2017 ne peuvent qu'ajouter à notre mécontentement et renforcer notre détermination.

Aussi, la Fédération CGT dépose un préavis de grève allant du mardi 13 mai au jeudi 15 mai 2014 pour couvrir toutes les initiatives qui seront prises dans les différents services et établissements publics du MEDDE et MLET. Le présent préavis valant pour les nuitées en amont et en aval de ces journées pour les agents travaillant en horaires décalés.

Veuillez agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de mes salutations distinguées

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Baille', is written over a light blue horizontal line.

Nicolas BAILLE



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 5 mai 2014

Appel aux organisations en vue de réussir la mobilisation le 15 mai

Cher-e-s camarades,

En partant de la Conférence nationale des Unions fédérales ont s'est mis d'accord collectivement sur un processus de mobilisation au sein de nos services et établissements publics pour la période du 13 au 15 mai ([préavis de grève daté du 30 avril 2014](#)) afin de créer un rapport de force.

Ce rapport de force se dessine dans les trois fonctions publiques (Etat, Territoriale, Hospitalière) par un appel convergent à la grève le 15 mai. On relèvera en effet avec les efforts unitaires de la CGT et des réactions différentes à la mention du pacte de responsabilité : un appel fonction publique des sept organisations syndicales et appel séparé de FO. Dans nos ministères : [un appel à trois CGT-FO-FSU](#) et un appel à deux CFDT-UNSA. **L'essentiel est bien l'appel de toutes les organisations syndicales au 15 mai.**

Nous sommes à dix jours du 15 mai pour construire ce rapport de force unitaire au sein de nos ministères ; chaque organisation doit y contribuer en organisant des AG, HMI,...pour rencontrer les agents afin de les convaincre à participer à la grève du 15 mai qui doit être massive dans nos rangs.

Nous sommes collectivement responsables de la réussite du 15 mai ainsi que des autres actions qui seront décidées. Il va de soi que les résultats du 15 mai seront regardés avec attention par le gouvernement et les ministres. Ils seront déterminants pour les négociations à venir sur nos missions, les emplois, le catégoriel et les arbitrages budgétaires car nous ne pouvons accepter ni le pacte de responsabilité ni les perspectives de coupes drastiques dans les dépenses publiques.

Les enseignements seront également tirés sur l'ensemble des trois fonctions publiques pour gagner des avancées sur le pouvoir d'achat avec notamment le dégel du point d'indice, ainsi que des garanties concernant la protection sociale et les retraites.

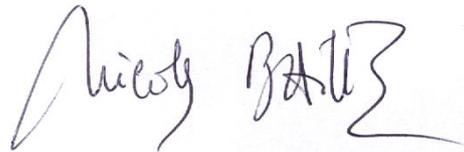
Face à l'intransigeance du gouvernement, les agents de la fonction publique et de nos ministères ont une réelle opportunité d'exiger dans le cadre unitaire, des réponses à leurs revendications et de refuser les orientations du gouvernement : privatisations, externalisations, abandons des missions, désengagement l'Etat, économies imposées aux collectivités territoriales, réorganisations de ces dernières et acte III de la décentralisation.

Donnons-nous les moyens de réussir le 15 mai par la grève massive dans nos services !

La Fédération souhaite connaître le 15 mai au soir (fd.equipement@cgt.fr et/ou orga.equipement@cgt.fr) l'état des mobilisations dans vos services et les suites qui seront décidées.

Sentiments syndicalistes les meilleurs,

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas BAILLE'. The signature is fluid and cursive, with the first name 'Nicolas' written in a larger, more prominent script than the last name 'BAILLE'.

Nicolas BAILLE



Pour l'augmentation des retraites

MANIFESTATION NATIONALE

Le 3 juin à Paris

Le 16 avril 2014, le 1er ministre a décidé dans son pacte de responsabilité de réduire de 50 milliards d'euros les dépenses publiques.

Ainsi, Manuel Valls rabote 11 milliards d'euros sur les seules prestations sociales, en commençant par les retraites, les allocations familiales et le RSA. A cela s'ajoute l'inquiétude sur la suite de l'adoption d'une loi pour l'adaptation de la société au vieillissement.

Depuis la décision du patronat, avec l'accord de certains syndicats, de bloquer la revalorisation des retraites complémentaires, depuis la décision du gouvernement de reporter aux calendes grecques les revalorisations des pensions, de réaliser des milliards d'économie sur la sécurité sociale, le malaise est profond, la colère est grande. L'annonce de ne pas geler les pensions au dessous de 1200 € n'y changera rien.

Retraitée, je ne suis pas une charge, je contribue au développement collectif de la société, au travers d'activités qui vont de la garde des petits-enfants à l'aide aux devoirs, mais aussi par mon engagement dans le monde associatif.

Bernadette – 68 ans – retraitée du textile.

De Balladur à Ayrault, en passant par Fillon, on ne compte plus les «réformes» des retraites avec toujours la même recette : plus d'annuités exigées et des départs retardés.

Déjà le 20 février 2014, plus de 120 000 cartes de vœux ont été remises

au Président de la République pour dire STOP à la baisse du pouvoir d'achat et pour exiger une revalorisation des retraites conséquentes. Aujourd'hui, les retraités en ont ras-le-bol et décident de manifester leur colère le 3 juin prochain à Paris.

GATTAZ ET HOLLANDE NOUS RACKETTENT

- Taxe de 0,30% sur les retraités imposables (CASA) pour le financement de la perte d'autonomie depuis avril 2013 (et détournée vers l'assurance maladie).
- Hausse de la TVA, impôt le plus injuste au 1er janvier 2014 (les plus modestes paient le plus).
- Pas de revalorisation des retraites.
- Maintient de la suppression de la demi-part supplémentaire pour les retraités veufs, veuves ou divorcées ayant élevé seul un ou des enfants.
- Fiscalisation de la bonification des pensions des retraités ayant eu trois enfants et plus.
- Accès aux soins rendu plus difficile et même menacé par les reculs organisés de l'assurance maladie, l'explosion des coûts des mutuelles, le démantèlement de l'hôpital public.

Dans l'unité, à l'appel de:

la CGT, la CFTC, FGR, FO, FSU, LSR, Solidaires, UNRPA:

LE 3 JUIN 2014
RASSEMBLEMENT 11 HEURES
PLACE JOFFRE FACE A LA TOUR EIFFEL

Métro : Ecole Militaire

Pour un pique-nique de lutte qui sera suivi d'une manifestation nationale jusqu'au Ministère des personnes âgées.

Union Confédérale des Retraités C.G.T. 263, rue de Paris 93515 Montreuil Cedex



J'ai des revendications, je les fais entendre Le 3 juin à Paris

Nous réclamons:

- Un rattrapage immédiat de 300 euros par mois pour tous les retraités.
- La revalorisation des retraites du secteur public et privé (CNAV et complémentaires) au 1er janvier 2014.
- Un minimum de retraite égal au SMIC que nous revendiquons à 1700 euros.
- Une restauration de l'assurance maladie, la suppression des dépassements d'honoraires.
- Prise en charge de l'autonomie des personnes âgées par l'assurance maladie avec un financement à hauteur des besoins.
- Le développement des hôpitaux publics et des centres de santé à partir des besoins.
- Le rétablissement de la ½ part pour enfant dans le calcul de l'impôt sur le revenu.
- L'abrogation des augmentations de la TVA au 1er janvier 2014.
- Le retour au service public de proximité.

Les propositions de la CGT pour le financement des retraites:

- Suppression des exonérations des cotisations dites « patronales » et instauration d'une modulation de celles-ci dans le cadre de mesures qui développent réellement l'emploi, avec un contrôle public et syndical : 10 milliards.
- Mise à contribution des revenus financiers des entreprises : 20 milliards.
- Elargissement de l'assiette de cotisations à l'épargne salariale (intéressement, participation...) et aux primes pour les fonctionnaires et salariés du public : 10 milliards, sans oublier que 100 milliards au moins sont versés chaque année aux actionnaires sous forme de dividendes et que la création de 100.000 emplois apporterait 2 milliards de ressources supplémentaires.

La réalité aujourd'hui:

- La pension mensuelle moyenne est de 1.550 euros pour les hommes et de 899 euros pour les femmes.
- 4,2 millions touchent le minimum contributif (629 euros) et leur nombre augmente chaque année : en 2012, 25 % des hommes et 50 % des femmes voient leur retraite liquidée sur cette base.
- Le taux de pauvreté des retraités ne cesse d'augmenter : 17 % vivent avec moins de 600 euros par mois et 10 % des retraités ont recours aux associations caritatives pour pouvoir se nourrir.
- 14% des retraités renoncent aux soins faute de moyens.
- Des retraités prennent un travail pour boucler les fins de mois et en 6 ans, leur nombre a triplé.
- Même, par exemple, avec une retraite de 2 500 euros par mois, les retraités sont de plus en plus attentifs à leurs dépenses : les charges incompressibles ne cessent d'augmenter (loyer, électricité, gaz, assurances, complémentaires santé, impôts...)

Actifs ou retraités, vivre dignement et mieux passe nécessairement par la lutte.

Dans l'unité, à l'appel de:

la CGT, la CFTC, FGR, FO, FSU, LSR, Solidaires, UNRPA:

***LE 3 JUIN 2014
RASSEMBLEMENT 11 HEURES
PLACE JOFFRE FACE A LA TOUR EIFFEL***

Métro : Ecole Militaire

Pour un pique-nique de lutte qui sera suivi d'une manifestation nationale jusqu'au Ministère des personnes âgées.

Union Confédérale des Retraités C.G.T. 263, rue de Paris 93515 Montreuil Cedex



APPEL A LA MOBILISATION DES RETRAITE(E)S

Alors que le pouvoir d'achat des retraités baisse depuis des années, le Gouvernement entend geler les pensions jusqu'en octobre 2015. C'est INACCEPTABLE !

Trop de retraités, et particulièrement des femmes, sont en dessous du seuil de pauvreté.

Il annonce d'autres mesures « d'économies » que nous ne pouvons accepter :

- 10 milliards « d'économies » pris sur l'assurance maladie : c'est une régression évidente dans l'accès aux soins !
- 11 milliards « d'économies » sur les autres secteurs de la protection sociale.
- 18 milliards « d'économies » sur le fonctionnement de l'Etat et 11 milliards pris sur les collectivités locales : c'est une nouvelle régression des services publics qui impactera l'ensemble de la société (recul des services de proximité, des transports...).

Les réactions négatives à ce plan d'austérité ont permis un infléchissement dérisoire pour les pensions inférieures à 1 200 €. L'éventuelle revalorisation du niveau de l'inflation au 1^{er} octobre 2014 est tout à fait insuffisante et n'améliorera pas la situation des retraités concernés.

Pour nos Organisations, la retraite n'est pas un privilège ou une prestation sociale. Elle est un droit obtenu par le travail et son niveau est directement le résultat des rémunérations perçues pendant la vie professionnelle et le nombre d'années cotisées.

L'aggravation de la baisse du pouvoir d'achat des retraités ne résoudra en rien les difficultés financières des régimes de retraites, ni ne favorisera le retour de la croissance. Ce sont la création d'emplois, la revalorisation des salaires, l'égalité des salaires des femmes, l'arrêt des exonérations de cotisations, l'élargissement de l'assiette à tous les revenus distribués par les entreprises qui créeront les ressources nécessaires. La politique accroissant l'austérité appellera d'autres reculs, alimentera la spirale infernale de la baisse de la demande, de la récession, des suppressions d'emplois et des baisses de cotisations... Il est urgent de mettre en place d'autres orientations économiques et budgétaires et un autre partage des richesses.

Depuis 1986, les réformes se sont succédé pour durcir les conditions d'obtention de la retraite et réduire le niveau des pensions : passage de 10 à 25 ans pour les salariés du privé, indexation des retraites sur les prix et non sur les salaires, décote, allongement des durées de cotisation... suppression de la demi-part supplémentaire aux veufs et veuves, fiscalisation brutale du supplément de 10% pour les retraités ayant eu 3 enfants ou plus et, depuis le 1^{er} avril 2013, instauration d'une taxe de 0,3% pour les retraités imposables. Cette contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) a été de plus détournée de son affectation.

Refusons toute nouvelle dégradation. Pour nos Organisations, l'heure est à la mobilisation autour de ces revendications principales :

- Contre le gel des pensions et retraites.
- Pour l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les retraités et le retour à la revalorisation annuelle des pensions et pensions de réversion.
- Pour que la Loi pour l'adaptation de la société au vieillissement soit déposée dès maintenant par le Gouvernement sur le bureau de l'Assemblée nationale, débattue et votée.
- Pour le développement de services publics de qualité, indispensables à l'ensemble des citoyens (transports, santé, etc...).

**Nos Organisations vous appellent à intervenir par une mobilisation la plus large,
LE 3 JUIN 2014 à PARIS.**



COMMUNIQUÉ

1er Mai 2014

Bon départ pour un mois de mai très revendicatif

Malgré les vacances, le pont et parfois la pluie, avec 210 000 manifestants dans 296 rassemblements souvent unitaires (à comparer au 160 000 de l'an dernier), les salariés, les privés d'emploi, les retraités ont exprimé leur colère mais surtout leur volonté de changement. Ce 1er mai 2014 a été l'occasion de mobilisations massives des salariés dans tous les pays d'Europe, et ailleurs dans le monde, témoignant la solidarité entre travailleurs et les convergences de luttes, face aux mêmes politiques d'austérité qui les frappent.

Le travail n'est pas un coût mais une richesse qui doit être reconnue dans son contenu, son organisation, sa rémunération, en augmentant le salaire brut. C'est le coût du capital et la part toujours croissante des dividendes attribués aux actionnaires qui étranglent les investissements, la croissance, le développement de PME et PMI, la création d'emploi, l'augmentation des salaires, le développement de la Sécurité Sociale.

L'endettement public, dont on nous rebat les oreilles, s'est énormément alourdi en 2009 pour sauver les banques qui avaient spéculé.

Les 200 milliards d'euros d'aides et d'exonération attribuées chaque année au patronat sans aucune contrepartie, participent aussi à cet endettement.

En faisant un nouveau cadeau de 30 milliards de plus au patronat, le gouvernement entend faire 50 milliards d'économie sur le dos des salariés, privés d'emploi et retraités.

Il est inacceptable qu'à l'exemple des salariés d'Alstom, chacun soit suspendu à des décisions prises par quelques-uns qui n'ont jamais rien à voir avec le travail et les enjeux d'une filière industrielle. Il est inacceptable que le prétexte de la dette serve au démantèlement des services publics et de la protection sociale, garant du vivre ensemble et de la solidarité.

Les salariés doivent se mêler de leurs affaires ! Après ce 1er Mai 2014, d'autres rendez-vous revendicatifs dans l'unité la plus large sont à venir : le 15 mai 2014 dans la fonction publique, du 12 au 15 mai 2014 dans la métallurgie, le 12 mai 2014 dans les transports et les services publics du nettoyage, le 22 mai 2014 à la SNCF, le 3 juin 2014 pour les retraités...

En 2009, nous le disions par millions « La crise, c'est eux, la solution, c'est nous », plus que jamais ce mot d'ordre est d'actualité !

Montreuil, le 1er mai 2014



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

**Compte-rendu de l'audience « prise de contact » du 6 mai 2014
entre la ministre du logement et de l'égalité des territoires et la FNEE-CGT**

Cabinet : Sylvia PINEL, ministre du MLET ; Emilie PIETTE, Directrice du Cabinet ; Noam LEANDRI, Conseiller budgétaire et social et François CAZOTTES, Directeur des ressources humaines.

FNEE-CGT : Nicolas BAILLE ; Maurice BARLA ; Francis COMBROUZE.

La ministre du logement et de l'égalité des territoires a reçu une délégation de la FNEE-CGT suite à [notre demande d'audience](#). Il s'est agi pour elle d'une première prise de contact avec les fédérations syndicales représentatives du ministère suite à sa nomination.

La FNEE-CGT a réaffirmé son opposition aux politiques d'austérité menées par le gouvernement et signaler la convergence [de la mobilisation du 15 mai prochain dans la fonction publique](#). Nous avons contesté les réductions d'effectifs et de moyens budgétaires mis en œuvre pour le MLET. C'est pour le MLET - 697 emplois en 2014. De même, nous avons dénoncé la réduction (division par deux) de l'enveloppe catégorielle. La CGT a souligné que cette succession de réductions et de coupes budgétaires devait s'interrompre et doit trouver sa traduction dans les arbitrages à venir pour le budget (rectificatif 2014 et PLF 2015).

La ministre a assuré qu'elle avait rappelé au ministre chargé du budget les « gros efforts » déployés jusqu'ici par les deux ministères (MEDDE et MLET).

Sur certaines urgences, nous avons demandé :

- **ANCOLS :** des engagements écrits attendus depuis la réunion avec les cabinets du 28 février sur le maintien des régimes indemnitaires pour tous les agents de la Miilos, la possibilité « de retour » au ministère pour les agents qui le souhaiteraient, le maintien des moyens humains (pas de suppression des postes vacants lors de la création de l'EPA au 1^{er} janvier). Et avons signalé la nouvelle incertitude sur les locaux du siège et de la délégation francilienne (plus de location à la tour Ile-de-France de La Défense...).

- **ATESAT/ADS** : la CGT a réaffirmé son opposition au désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales. Nous demandons que pour l'avenir les activités ADS maintenues dans les DDT-M fassent l'objet d'un cadrage clair donné aux agents avec des garanties et des perspectives. Le « Conseil aux territoires » qui remplacerait l'ATESAT doit faire l'objet de fonctions concrètes financées sous forme de prestations gratuites répondant aux demandes des collectivités territoriales.

Les agents des DDT-M n'en peuvent plus de subir des régressions d'activités et ont besoin « de visibilité » dans le temps pour les activités menées. Par ailleurs, les garanties collectives annoncées pour le maintien des régimes indemnitaires et le bénéfice de la prime de restructuration de service doivent se traduire par la publication de textes réglementaires. Les annonces récentes sur la nouvelle réforme des collectivités territoriales (réduction du nombre des régions et suppressions des conseils généraux) comme les mesures d'austérité imposées aux collectivités territoriales renforcent l'anxiété des agents et crédibilise d'autant moins « l'accompagnement ministériel » des agents des DDT-M vers les collectivités.

- **CEREMA** : la CGT dénonce la suppression de postes lors de la création de l'établissement au 1^{er} janvier 2014 ainsi que le gel d'une partie des dotations 2014 du budget (4 Millions d'€). Ceci est contraire aux engagements du protocole signé avec l'ensemble des syndicats. Les conditions de financement des prestations du CEREMA pour le compte des collectivités doivent être précisées en garantissant des activités gratuites en lien avec les DDT-M et DREAL, distinctes des activités cofinancées ou financées par les collectivités. Cette demande vaut aussi pour d'autres établissements publics des ministères.

Plus globalement, nous avons réaffirmé la nécessité d'arrêter les réorganisations : les personnels n'en peuvent plus et cela participe à la perte de sens.

La ministre s'engage à apporter des réponses sur l'ensemble des sujets. Le DRH précise que le comité de suivi ATESAT/ADS examinera des projets de textes dans le sens demandé. Sur l'ANCOLS nous devons recevoir des engagements ministériels complétés...

- **Sur les dossiers « Amiante » et « Pénibilité »**, la CGT a réaffirmé l'urgence que ces dossiers aboutissent. Il n'est pas question de refaire des groupes de travail, le CHSCTM notamment a déjà produit un certain nombre de documents sur ces sujets. Il y a des arbitrages interministériels en cours mais les personnels attendent depuis trop longtemps !

La ministre indique qu'elle n'avait pas mesuré l'urgence de ces dossiers et s'engage en lien avec la ministre de l'écologie à les regarder de façon prioritaire.

- **Les chantiers de « l'agenda social ministériel »** (catégorie C, OPA, conditions de travail, Ingénieurs, personnels Environnement, égalité professionnelle,...) pour les personnels doivent enfin donner lieu à des résultats concrets et positifs.

Les remaniements gouvernementaux successifs ne doivent pas faire « glisser dans le temps » ces sujets. Le bilan de l'agenda 2012-2013 n'a pas été fait et celui 2014-2015 n'est toujours pas validé par les ministres du MEDDE et MLET. Nous avons évoqué également le problème du dialogue social avec l'administration centrale et [le boycott unitaire des Groupes d'échanges](#).

La ministre s'engage en lien avec la ministre de l'écologie à faire une réunion d'arbitrage de l'agenda social dans les meilleurs délais et en tout état cause avant l'été. Le DRH précise que le bilan 2012-2013 est prêt suite aux consultations menées entre le Secrétaire général des ministères et les organisations syndicales représentatives.

- **Sur l'action sociale ministérielle**, nous avons renouvelé la demande faite par l'ensemble des syndicats et le président du CCAS, depuis décembre dernier, d'une audience aux deux Cabinets (MEDDE/MLET). L'action sociale ne doit pas être sacrifiée, et les CLAS doivent pouvoir fonctionner. La CGT revendique une augmentation significative du budget de l'action sociale afin que celui-ci soit porté à hauteur de 3 % de la masse salariale et des pensions.

La ministre s'engage à organiser avec le Cabinet de l'écologie une réunion sur l'action sociale ministérielle dès que possible.

Commentaires CGT :

La ministre est dans une phase « d'écoute » en consultant l'ensemble des Fédérations syndicales représentatives du ministère. A ce stade elle n'a donc pas dit grand chose...

Cependant, elle indique qu'après ces consultations, outre les réponses urgentes attendues ci-dessus, elle organisera, avant l'été, avec la ministre de l'écologie une réunion pour définir ses priorités notamment autour de l'agenda social.

**Toutes et tous en grève et dans l'action le 15 mai
pour faire aboutir nos revendications !**



Les décrets d'applications de la loi de transfert des parcs publiés au journal officiel le 8 mai 2014

Montreuil, le 8 mai 2014

Information importante pour les OPA transférés dans les conseils généraux et régionaux

Le 8 mai 2014 ont été publiés au journal officiel :

- Le décret n° 2014-455 du 6 mai 2014 relatif à la retraite des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes intégrés dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale
- Le décret n° 2014-456 du 6 mai 2014 fixant les conditions d'intégration dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes

La publication du décret d'intégration déclenche le droit d'option des OPA pour le statut de fonctionnaire territorial. Ce droit d'option va durer 2 ans.

Le décret retraite fixe les conditions de calcul de pension pour les OPA qui intégreront la FPT.

Le décret retraite doit être accompagné d'un arrêté qui doit fixer les conditions de déroulements de carrière OPA pour calculer le **montant de retraite garanti** suivant les règles du régime de retraite des ouvriers d'Etat (le FSPOEIE).

Cet arrêté retraite n'est pas encore publié et toujours en attente de validation par le ministère du Budget.

La sortie des décrets représente une étape importante qui concrétise le travail et la mobilisation des OPA CGT. Il a fallu en effet tout le déploiement de la CGT pour faire modifier les conditions d'intégration mais surtout pour faire revoir la loi en ce qui concerne la retraite.

Les textes sont aujourd'hui publiés. Le SNOPA CGT comme il s'y est engagé va donner toute l'information nécessaire pour que les OPA puissent faire leur choix.

Celui-ci peut être rapide, en effet, **si la demande est faite avant le 31 août 2014, l'option peut être effective au 1^{er} janvier 2015.**

Dès le mardi 13 mai, une trentaine de camarade du SNOPA vont se réunir à Montreuil pour recevoir une formation spécifique sur les conditions d'intégrations.

Ces camarades vont par la suite animer des réunions de régions (déjà programmées) et des assemblées générales dans les départements et services et auront en charge d'expliquer dans les détails les rouages de l'intégration dans la FPT.

Ils disposeront, ainsi que chaque section, d'outils leur permettant de définir le niveau d'intégration, les perspectives de déroulement de carrière dans le FPT au travers d'un guide du droit d'option élaboré par le SN OPA (en cours d'impression) ainsi qu'une étude personnalisée de calcul de retraite sous support informatique.

**Le SNOPA CGT n'est pas resté dans une position d'attente ni sur la posture !
La CGT est à l'offensive, elle respecte ses engagements !**

Le compte à rebours de l'intégration commence dès aujourd'hui !!

Le SNOPA CGT donnera toutes les informations pour que les règles d'intégration dans la FPT soient comprises et que les OPA puissent faire leur choix en toute connaissance.

Privatisation des natio

En route pour un nouveau scandale !

En 2005, le gouvernement Villepin vendait les autoroutes. En 2014, Valls poursuit la braderie et engage la privatisation de ce qu'il reste, les routes nationales. Le plan de relance autoroutier 2015-2020 doit être validé par Bruxelles. Mais son principe est posé : contre 3,7 milliards d'euros d'investissements sur les infrastructures routières, les sociétés qui se partagent le marché auront droit à un allongement de leur concession ; un rab de trois ans sur leurs contrats de 30 ans. Encore une nouvelle perte de maîtrise publique du système de transport par l'État qui organise ainsi, lui-même, sa ruine. Et des routes, déjà réglées par le contribuable, qui continueront d'être payées par l'usager.

On connaît la rengaine : les caisses de l'État sont vides. Alors quand on a besoin de sous, on demande au privé. Il faut dire que depuis les privatisations en 2005-2006, pour le privé, le cash coule à flots. Vinci, Eiffage, Sanef avaient alors lâché 14,8 milliards d'euros pour se partager les trois quarts du réseau autoroutier français. Elles ont encaissé 8,8 milliards aux péages en 2012, pour un bénéfice net de 2 milliards. Autant d'argent dont l'État

aurait eu besoin pour investir dans ses 9 745 km de nationales et 2 834 km d'autoroutes non concédées. Car ces routes, elles, sont gratuites, très empruntées, et en piteux état. « Nos agents observent une dégradation continue : fissuration, nids-de-poule. Il n'y a plus de fauchage sur les bas-côtés et le milieu. Il ne s'agit pas seulement de refaire les chaussées, mais de réinvestissements lourds », explique Nicolas Baille, secrétaire général de la Fédé-

ration nationale équipement-environnement de la CGT. Ce réseau secondaire est aussi plus accidentogène. La route Centre Europe Atlantique est parfois tristement surnommée la « route cimetière » (voir encadré). « L'État fait un chantage sur les collectivités départementales. Pour que les travaux se fassent, il faut les confier à un concessionnaire, leur dit-il. Elles sont coincées », dénonce André Chassaing, président du groupe

CE PLAN DE RELANCE, UN VRAI PETIT ARRANGEMENT ENTRE AMIS : TRAVAUX SUR LES RN NON CONCÉDÉES CONTRE PROLONGEMENT DES CONCESSIONS D'AUTOROUTES !

ales



DOCUMENT LA CARTE QUI ACCUSE

La CGT a dressé cette carte des projets de privatisations dans le plan de relance autoroutier et hors plan de relance.

SUR LES ROUTES NATIONALES:

Dans le Pas-de-Calais, 5 kilomètres sur la RN 42 (1 sur la carte) entre Saint-Omer et Boulogne; dans le Territoire de Belfort, 10 kilomètres sur la RN 1019 (2) entre Sevenans et Héricourt; la route Centre Europe Atlantique (RCEA), tronçon de 160 km entre Mâcon et Montmarault (3, 4) en Saône-et-Loire et dans l'Allier, pour relier l'A6 à l'A71.

SUR LES AUTOROUTES:

Ces tronçons sont encore gratuits mais pourraient devenir payants. Beaucoup sont liés à des contournements urbains (A480 à Grenoble (6), A75 au sud de Clermont-Ferrand (5),

A57 (7), A28-A12 à Rouen (C)), des renforcements de tronçons (A29 à Amiens (B), A10 à Tours (E) et à Orléans (D)). Autres tronçons: élargissement de l'A9 près du Boulou (H); 35 km sur l'A61 entre Toulouse et Narbonne (F); A4 Metz (A).

D'AUTRES PRIVATISATIONS PARTIELLES OU TOTALES:

L'aménagement en autoroute de la RN 126, tronçon de 60 km entre Castres et Toulouse; la RN 154, maillon de 100 km entre Nonancourt et Allaines; l'axe Dreux-Orléans dans le département de l'Eure-et-Loir; l'ancienne RN 10/A63, tronçon de 102 km de Salles, en Gironde, à l'échangeur de Saint-Geours-de-Maremne dans les Landes; la RN 145 Montluçon-La Souterraine (Creuse); des tronçons de la RN 20, RN 21, de l'A31 entre Toul et la frontière luxembourgeoise; le tunnel de Toulon; A63, Biarritz (G).

Front de gauche à l'Assemblée nationale. Sécuriser ce réseau, le passer sur certaines portions en 2x2 voies est nécessaire. Mais le faire réaliser par le privé, absolument pas. Le gouvernement socialiste n'a pas retenu la leçon du rapport de la Cour des comptes de l'été dernier sur les concessions autoroutières: « Les conditions actuelles ne permettent pas de garantir que les intérêts des usagers et de l'État sont suffisamment pris en compte », as-

sénait-elle. Mais qu'importe, avec les mêmes, on refait affaire. D'abord le gouvernement a déjà arbitré plusieurs dossiers, prolongeant des privatisations de routes décidées sous la droite, comme la RCEA, la RN 126 Castres-Toulouse, la RN 20... (voir carte). Et le 15 janvier dernier, le cabinet du ministère des Transports a reçu les syndicats pour leur expliquer ce qu'allait être ce nouveau plan de relance autoroutier 2015-2020.

NOUVELLES PORTIONS CONCÉDÉES

Et celui-ci ressemble fort à un petit arrangement entre amis. D'un côté, les sociétés autoroutières lâcheront 3,7 milliards d'euros de travaux: 1,2 milliard sur le réseau routier non concédé, et 2,5 milliards d'euros sur les autoroutes à péages. En échange, le gouvernement leur accorde un allongement des concessions de deux à trois ans. En clair, alors que leurs concessions devaient s'achever entre 2029 et 2032, les grands

groupes s'assurent 6 milliards de plus sur trois ans. Mais ce n'est pas tout: elles récupèrent de nouvelles portions par « adossements ». Derrière ces « adossements », se cachent des privatisations. Certes, les projets sont pour l'instant assez limités. En tout 23, une centaine de kilomètres par petits bouts, des tronçons de 5-10 km ou 20 km sur les routes et autoroutes (voir carte). « La liste n'est pas encore officielle. Mais ce sont essentiellement des opérations de »

RENATIONALISER LES ROUTES, UNE PROPOSITION DE LOI DES SÉNATEURS COMMUNISTES EXAMINÉE LE 19 JUIN.

» contournements de villes, d'élargissements pour fluidifier le trafic, qu'on qualifie d'utiles », rassure-t-on au secrétariat d'État au Transport. Mais c'est la braderie du patrimoine national qui continue. Depuis l'annonce du plan, la CGT, qui a lancé une pétition « Non aux privatisations » (1), bataille ferme. Pour alerter les citoyens avant les européennes, elle lance une semaine de mobilisation du 13 au 16 mai. Au sein des directions interdépartementales de la route (DIR), 73 agents de l'État sont menacés d'être transférés à ces sociétés ou dans d'autres services. Pour la CGT, la menace pour l'utilisateur est la création de nouveaux péages. Le gouvernement s'en défend. « Ils nous assurent que ce ne sera pas automatique. Mais on sait que le privé ne le fait pas gracieusement. Nous sommes convaincus que ce sera payant sous une forme ou un autre: un péage ou des augmentations à d'autres péages », explique Nicolas Baille. Pour preuve: chaque investissement sur les autoroutes est compensé par une hausse des tarifs aux péages.

FAIRE UN DÉTOUR OU PAYER

Au final, le citoyen paiera deux fois. « Il a déjà payé ces routes avec ses impôts, il va repayer aux péages. On introduit une inégalité. Ceux qui ont les moyens auront des réseaux de haut niveau, fluides, les autres, un réseau dégradé et embouteillé », dénonce-t-il. Le principe de contrepartie effective aux péages est au passage écorné. Car sur certaines portions, il n'y a plus d'itinéraire de substitution. Par exemple, la RN 10 gratuite, rebaptisée A 63 dans les Landes. L'utilisateur devra payer 6,30 euros pour 104 km ou se retrouvera condamné à faire un détour de 80 km... Comment alors résoudre l'équation? « Pour mettre en œuvre une



Des milliers de tracts ont été distribués aux automobilistes par les agents des directions interdépartementales mobilisés le 11 février pour dénoncer les privatisations, le transfert des personnels au privé et la saignée de l'emploi.

politique de développement des infrastructures de transport, il faut des financements. Or le gouvernement choisit de faire appel à des fonds privés qui vont faire des profits sur le dos de nos investissements et sur la masse des usagers », analyse André Chassigne. Pour retrouver cette maîtrise publique, il faut donc renationaliser. C'est le sens de la proposition de loi des sénateurs communistes qui sera examinée le 19 juin au Sénat.

Dans l'immédiat, c'est peut-être ironiquement la Commission européenne, chantre du libéralisme, qui va faire capoter le projet. En ne mettant pas en place d'appels d'offres pour ces nouvelles concessions, le gouvernement contrevient aux règles de la concurrence. La Commission doit se prononcer à l'été. En off, des conseillers s'avouent un peu inquiets... ★

PIA DE QUATREBARBES pdequatrebarbes

(*) Pétition nationale CGT en ligne
« Scandale national: non aux privatisations des routes! »

LA PAROLE À...



JEAN-PAUL DUFREGNE, PRÉSIDENT (PCF)
DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALLIER

« Nous voulons la gratuité pour les usagers locaux sous forme de péages ouverts »

« Ce n'est pas naturel pour moi d'avoir accepté un projet de mise en concession autoroutière d'une route nationale. Mais il y a dans notre département une histoire autour de la RCEA. Elle a été construite dans les années 1960. Et depuis les années 1970, sa mise à 2x2 voies est évoquée, sans être réalisée. C'est une route à forte circulation et particulièrement dangereuse. Sur certaines portions, nous parlons de 10 000 à 15 000 véhicules par jour, dont la moitié sont des poids lourds en transit. Des mots durs ont été prononcés: "route cimetièr", "route de la mort". Dans la traversée de l'Allier, il a pu y avoir une vingtaine de morts et deux fois plus de blessés par an. Depuis deux ans, on a une légère baisse du nombre d'accidents et de morts. Pour nous, cette route avait cette urgence. Devant l'État qui n'a plus de moyens, et qui ne concentre plus les moyens qui lui restent sur des territoires comme les nôtres, nous avons considéré que la concession permettait de répondre rapidement à cette exigence, et de créer une plus-value économique à notre territoire. Nous l'avons assortie de réserves: le fait que la collectivité départementale ne participe pas à l'équilibre économique de la concession, le maintien des échangeurs pour irriguer le territoire et la gratuité pour les usagers locaux, sous une forme de péages ouverts. On a vendu la poule aux œufs d'or avec les autoroutes, les dividendes aujourd'hui distribués servaient hier à faire de nouvelles infrastructures. »

GÉRARD LE BRIQUER, DE LA CGT TRANSPORTS

« Privatisation des autoroutes, 9 milliards en moins pour l'État »

La CGT, aux avant-postes contre le bradage du réseau routier depuis 2005, fait campagne pour une maîtrise publique du réseau national. Et rappelle que les revenus financiers doivent revenir à l'investissement et au développement. Entretien avec Gérard Le Briquer, secrétaire de l'Union des transports CGT.



HD. Pourquoi la CGT s'oppose à ce plan de relance autoroutier 2015-2020?

GÉRARD LE BRIQUER. Parce que ce plan est la poursuite de la privatisation

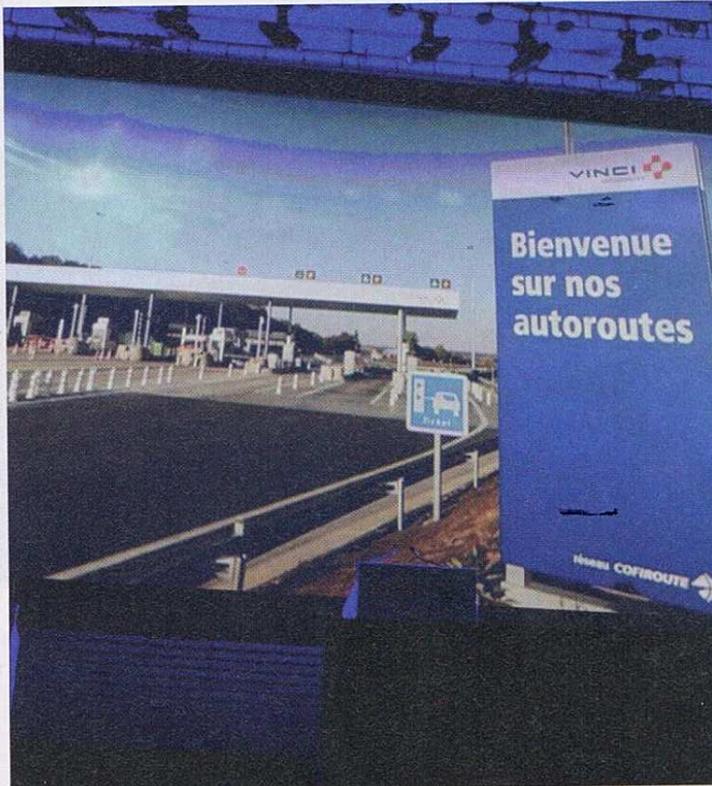
du réseau. Au prétexte qu'il n'y a pas d'argent, l'État poursuit le bradage pour 3,7 milliards d'euros auprès de sociétés qui regorgent déjà d'énormes profits non réinvestis dans l'intérêt général. C'est un mauvais signal qui rapportera des rentes importantes aux grands groupes et privera l'État de recettes.

HD. Quel est le manque à gagner? Si l'État renationalise, combien ça coûte, combien ça rapporte?

G. L. B. Lorsque l'État était le seul actionnaire, il récupérait les dividendes pour les réinjecter dans le développement des réseaux routiers. Aujourd'hui, on sait qu'à chaque fois qu'une société privée procède à un investissement, elle l'amortit rapidement grâce au péage et ensuite elle fait du profit net. Le manque à gagner est réel. Il est évalué annuellement à 1 milliard. Auquel il faut ajouter les 800 millions de l'écotaxe qui auraient dû entrer. Par les temps qui courent, l'État se prive de près de 2 milliards, c'est loin d'être négligeable. C'est pour cette raison qu'il faut exiger un retour des sociétés d'autoroutes dans le giron de l'État qui sera bénéfique aux finances publiques et aux usagers.

HD. Vous avez observé une dégradation de l'état du réseau alors que les cahiers des charges qui lient l'État aux sociétés concessionnaires imposent des investissements pour l'entretien et la sécurité.

G. L. B. Les retards sont importants. La norme est que 15 % environ des chaussées doivent être renouvelées chaque année. Ce taux est tombé à



HAMILTON / FREA

8,8 % en 2009 et à 4 % en 2012! C'est dire si l'état de certaines chaussées et de certains ouvrages d'art nécessite une mise à niveau. Selon le rapport Mobilité 21 du sénateur Philippe Duron, il faudrait un budget de 160 millions d'euros par an pendant 8 ans. Or, il est actuellement de 110 millions. À la CGT, nous disons qu'il est urgent de réengager des crédits pour rattraper les retards. Car ils ont des incidences sur la sécurité routière et sur l'emploi.

HD. Quelles incidences sur l'emploi?

G. L. B. Depuis 2005, il y a eu une perte de 25 % de l'emploi salarié chez les sociétés concessionnaires. La privatisation s'accompagne toujours de suppressions de postes et de dégradation des conditions de travail. Et avec ce plan de relance, il y aura une nouvelle vague de transferts d'agents avec changement de

« LES ROUTES CONCERNÉES PAR LE PLAN, DÉJÀ PAYÉES PAR LE CONTRIBUABLE, LE SERONT ENSUITE PAR L'USAGER. »

GÉRARD LE BRIQUER, CGT

statut, et des incertitudes sur les droits et les conditions de travail.

HD. Quelles conséquences pour l'usager?

G. L. B. On pouvait penser qu'une fois la concession amortie par les sociétés, on roulerait gratuitement ou on aurait une contrepartie en entretien et en sécurité. Au contraire, l'état des routes se dégrade et les péages augmentent. Il faut savoir que les routes concernées par le plan de relance sont déjà payées par les contribuables et continueront d'être payées par l'usager via les péages pendant les années de concession.

HD. Pourtant l'État a pour mission d'encadrer les tarifs?

G. L. B. En effet, au moment de la négociation des cahiers des charges. Mais l'État aujourd'hui ne fait plus le poids par rapport à ces mastodontes que sont les sociétés d'autoroutes et les majors du BTP auxquelles elles sont adossées. Le cadre réglementaire est faible. L'État n'a plus les outils suffisants pour peser, ne serait-ce que pour faire l'analyse financière de ce que les sociétés ont acquis avec la hausse des tarifs et ce qu'elles auraient dû consentir en matière d'investissements. Quant au Comité national des usagers, il n'est que consultatif. Or, l'usager doit s'approprier la question au moment où la règle du choix et de la liberté pour la gratuité n'est plus prise en compte. L'usager avait le choix de l'itinéraire. Aujourd'hui, c'est plus difficile. La sécurité maximale est davantage sur les 2x2 voies. On voit mal comment, même si ça lui coûte cher, pour aller travailler notamment, il consentirait à reprendre des routes d'un moindre niveau de sécurité et souvent saturées. C'est la double peine pour l'usager. C'est pour cela que l'intervention citoyenne est primordiale. ★

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR LATIFA MADANI
latifa.madani@humadimanche.fr



Conseil d'Administration du CEREMA du 25 avril 2014

Après les présentations protocolaires, les organisations syndicales ont lu leur déclaration préalable. Vous trouverez ci-joint celle de la CGT (cf site de la fédération CGT).

M. Lhuillier, expert au titre de France Nature environnement, salue la mise en place d'un service intégré considérant aussi bien l'aménagement, l'environnement, etc. dans la continuité du Grenelle de l'Environnement. Il déplore la part fortement marquée « ponts et chaussées » et « équipement » au détriment de « l'aménagement du territoire ». Il s'inquiète particulièrement de l'abandon de la voie environnementale en prenant pour exemple la suppression de l'écotaxe.

Il demande une co-tutelle Etat/Collectivités pour bien affirmer le positionnement du CEREMA au service de toute la nation, ainsi que dans la continuité des déclarations des représentants du personnel, que les personnes qualifiées soient doublées d'un suppléant.

M. Tapadhinias répond que les personnes qualifiées sont désignées à titre personnel et qu'il ne peut donc y avoir de suppléants, le décret CEREMA ne le prévoyant pas par ailleurs.

1/ Élection du président

M. Jarlier, représentant l'AMF, est candidat. Il explique que les collectivités ont beaucoup travaillé avec l'État à la mise en place du CEREMA. Pour lui, les ingénieries de stratégie et de terrain sont essentielles pour les collectivités. Le CEREMA doit être mis au service de l'aménagement, mais aussi de l'égalité des territoires. Sa présidence s'inscrit en relation avec son mandat de maire, représentant du premier échelon territorial. Il précise qu'en tant que sénateur, si la loi sur le cumul des mandats devenait effective en septembre, il aurait à choisir. Ce qui serait alors l'occasion de donner sens à la remarque de la CGT concernant l'ADF.

Votes : 11 pour
 1 abstention (le candidat)
 CGT et FO ne prennent pas part au vote

Madame Alba, experte au titre de l'urbanisme, précise que si l'ingénierie est importante, l'expertise l'est tout autant.

2/ Election du vice-président

Madame Bouchet, représentante de la DGITM, est candidate.

Votes : 11 pour
 1 abstention (la candidate)
 CGT et FO ne prennent pas part au vote

3/ Présentation du CEREMA

Suite à la présentation par le directeur général, nous apprenons que le chantier de démarrage du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) débutera en octobre 2014 pour une validation à la mi 2015.

Mme Alba, experte en urbanisme, s'interroge sur l'utilité du CA compte tenu des nombreuses structures. Elle note un manque de prise en compte des services territoriaux.

La CGT rappelle qu'elle tient aux comités d'orientation locaux qui doivent servir d'interface au niveau territorial.

M. Meyer, représentant les villes moyennes, insiste sur la nécessité d'une spécialisation des services selon leur secteur géographique d'activité.

Mme Salathé, représentante de la DSCR, s'inquiète de la répartition des missions et activités entre les Dtec, Dter et les pôles de compétences et d'innovations (PCI).

4/ présentation du programme d'activités

M. Ravel, représentant du ministère de la recherche, demande s'il y a un bilan comparatif ayant permis de bâtir le programme 2014.

Le directeur général indique que non, d'autant que les périmètres et missions des anciens services ne sont pas identiquement comparables.

Mme Alba, experte en Urbanisme, demande sous quelle forme physique sont accessibles les travaux du CEREMA.

Le directeur général indique que ce sujet est un chantier à part entière.

M. Lhuillier, expert de France Nature Environnement, demande si la recherche et le développement sont bien pris en compte, notamment dans un cadre d'harmonisation européen. Il revendique la nécessité d'avoir des éléments objectifs et globaux sur les territoires pour nourrir le débat public.

Mme Salathé, représentante de la DSCR, ne retrouve pas nommément son champ d'intervention, qui ne peut être uniquement repris en infrastructure. Elle précise qu'il y a besoin de complémentarité sur son domaine.

5/ Budget

Suite à la présentation, nous notons qu'il n'y a aucune dotation aux amortissements et que l'équilibre du budget est atteint à 11 000 € près, sur un budget total de 254 millions.

Le directeur général indique que l'inventaire des matériels est en cours et que l'Etat n'a pas doté le CEREMA d'un fond de roulement à sa création.

La CGT constate plusieurs chiffres différents de masse salariale (chiffre administration octobre 2013 de 195 millions d'euros ; chiffres budget de 203 millions d'euros dont 53 pour les pensions civiles ; chiffres tableaux des effectifs de 191 millions d'euros).

Le directeur général est dans l'incapacité d'expliquer la différence entre les 195 et 191 millions d'euros. Nb : ça fait tout de même 4 millions d'euros !

À noter que sur 3161 postes inscrits au budget, il y a 54 vacataires et seulement 3050 pourvus au 1^{er} janvier 2014.

Le directeur général indique une progression de 1,7 % de la masse salariale, conforme au reste du ministère.

Le secrétaire général du ministère précise que l'État ne laissera pas le CEREMA sans ressources et que la réserve de 4 millions d'euros sur le budget pourrait être levée lors d'un prochain collectif budgétaire du gouvernement.

6/ Projet stratégique

Mme Alba, experte en urbanisme, demande pourquoi la recherche et l'innovation sont

séparées des autres thèmes métiers ? Elle insiste sur les relations avec les autres acteurs, et le besoin de prise en compte des territoires.

Mme Salathé, représentante de la DSCR, demande à nouveau où se trouve son champ d'activités ? Elle relève les problématiques de pilotage de la recherche, de la doctrine technique, un manque de thème sur l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, sur la conduite de projets et l'évaluation des politiques publiques.

M. Lhuillier, expert de France Nature Environnement, se dit choqué de trouver régulièrement le terme « infrastructure » qui signifie pour lui le champ routier.

Pour la CGT, la recherche est une activité à part entière et les 150 agents de ce domaine ont des contraintes particulières, notamment en termes d'évaluation.

La CGT précise d'une part que le domaine « infrastructure » concerne bien la route mais également le ferroviaire, le fluvial et le maritime. D'autre part, elle estime indispensable le maintien et le développement d'activités routières au Cerema, notamment sur l'entretien du patrimoine.

Enfin, si l'élaboration de la stratégie est nécessaire, ce travail s'ajoutera au travail quotidien de production des agents, ce qui augmentera leurs contraintes.

7/ convention CSTB

En réponse à la déclaration de la CGT, Le directeur général annonce qu'il y aura bientôt une convention avec l'IFSTTAR.

Vote : Pour à l'unanimité

8/ Délégations au directeur général

Mme Salathé, représentante de la DSCR, pense que le seuil de 500 000 € pour les « recettes et rémunérations » (comprendre les marchés) est faible.

Le directeur général répond que c'est un seuil usuel.

Vote : Pour à l'unanimité

9/ Amortissement

Bien qu'il n'y ait aucun amortissement budgété, les durées d'amortissement des matériels ont été votées à l'unanimité.

Prochain Conseil d'Administration

Vendredi 11 juillet 10h-13h

les membres ont fait remarquer que c'est un jour de très grand départ en vacances qui rendra difficile les déplacements.

Vendredi 3 octobre toute la journée

Vendredi 5 décembre matin

Les représentants du personnel refusent cette date étant données les élections générales de la veille qui nécessiteront une présence dans les services tant pour les opérations de vote que pour le dépouillement. Elles ont précisé que l'administration sera aussi mobilisée.



**Déclaration des représentants CGT du personnel
au Conseil d'Administration du CEREMA réuni le 25 avril 2014.**

Mesdames et Messieurs,

Après 4 mois d'existence, le CEREMA tient son premier Conseil d'Administration.

Pour autant, notre syndicat impliqué dans la genèse de cet établissement public n'a pas remis le protocole signé avec les deux ministres du précédent gouvernement.

Le CEREMA s'est créé suite au plan d'évolution des CETE, pardon, suite au plan de restructuration des CETE où 600 postes ont été supprimés en 3 ans, avec une polarisation des activités excluant le CERTU de son rôle historique, au déménagement forcé du SETRA de Bagneux à Sourdon où un tiers de l'effectif seulement a suivi et à l'amointrissement du CETMEF.

L'engagement de la CGT au travers du protocole CEREMA s'est fondé sur le maintien des moyens et des effectifs au moins durant les deux premières années de vie du CEREMA, notre organisation défendant cinq orientations majeures :

Un outil partagé au service de toute la nation,
Une territorialisation,
Une intervention dans les domaines historiques et une prise en compte des domaines émergents,
Une gestion des compétences,
Une organisation du Réseau Scientifique et Technique.

Bien que le Conseil d'Administration soit légitime, nous profitons de la présence à la fois de la tutelle et du secrétaire général du ministère pour demander que l'engagement de suivi du protocole soit tenu. En conséquence, nous exigeons la réunion du comité de suivi avant l'été tel que acté par les ministres à la veille de la création du CEREMA.

Sur les points de l'ordre du jour, nous aurons sans doute une expression au cours des débats, cependant nous tenons dès maintenant à pointer quelques éléments :

1/ Le Conseil d'Administration est maintenant constitué de 20 membres. Seul l'ADF n'a pas de représentant. Pour notre part, afin de mettre en œuvre un outil partagé, il serait souhaitable que la présidence soit confiée à un membre du collège des collectivités. Or, si l'absence de représentation de l'ADF n'est pas un obstacle à l'élection d'un président, le quorum étant atteint, nous pensons que les départements qui représentent les principaux donneurs d'ordres et bénéficiaires dans le champ des collectivités, devraient pouvoir candidater à ce poste. Aussi, nous proposons qu'un président soit élu temporairement, et qu'une nouvelle élection soit organisée au prochain CA.

2/ Le démarrage chaotique du CEREMA est pour le moins une réalité. Depuis 4 mois, les outils de gestion coûteux issus du commerce, alors qu'il existait des outils internes aux services composant le CEREMA qui auraient pu être étendus, sont inopérants. À ce jour, les agents doivent toujours utiliser les moyens du bord pour effectuer des devis, suivre leurs affaires et quant à la facturation ? Les charges de travail ont augmenté compte tenu des doubles suivis et saisies dans diverses applications.

Dans cette nouvelle organisation, nous n'avons pas de visibilité sur les niveaux de responsabilités, notamment locaux, et ce ne sont pas les décisions prises par le directeur qui nous éclairent. Au quotidien, les agents ne savent plus qui fait quoi, qui est responsable de quoi, qui peut les informer ...

Sur la structuration du CEREMA entre Directions Techniques et Territoriales, nous avons alerté fin 2013 sur cet organigramme qui confère des responsabilités à certaines Directions Techniques, sans moyens supplémentaires alors que celles-ci n'ont aucune connaissance du sujet. C'est par exemple le cas de la Dtec EMF qui a en charge les prototypes. Or, l'activité prototype de l'ex CETMEF n'avait rien à voir avec celle des 2 CECP qui travaillent essentiellement sur des prototypes liés à la route, aux essais de laboratoires in-situ, ...

De plus, nous avons mis en garde l'administration sur l'impact du repositionnement de l'ex-CERTU devenu Dtec TV. Tant les agents de la Dtec TV, que les agents des Dter, sont frustrés. D'un côté les agents de la Dtec TV estiment ne pas avoir la place qui leur revient en tant que chef d'orchestre des opérations dans leurs domaines d'activités. De l'autre, les agents de Dter inscrits notamment dans les PCI se sentent dépossédés par la reprise en main de la Dtec TV. Certains y voient même un risque de recul pour leur carrière, n'étant plus en responsabilité.

Sur ce sujet, il va falloir trouver rapidement une issue favorable « gagnant/gagnant », sinon l'avenir de ces activités risque d'être compromis par des départs d'agents frustrés.

3/ Sur le budget et les effectifs, nous avons à maintes reprises exprimé notre désaccord. À la création du CEREMA, nous n'avons pas récupéré l'intégralité des postes qui couvraient les anciens services, et particulièrement les postes mutualisés pour assurer les fonctions supports dans les DREAL. Ce différentiel a été pris sur l'ex SETRA qui paye un lourd tribut dans le passage au CEREMA. Concernant le budget, nous avons rappelé plusieurs fois le protocole et dénoncé la baisse imposée. Et nous nous inquiétons, compte tenu des annonces gouvernementales afin de financer le plan d'austérité du président de la république, d'autant que, d'après les informations transmises, si le budget est à l'équilibre, nous constatons qu'environ 4 millions d'euros de masse salariale ne sont pas utilisés. Ceci correspond-il au 111 ETP manquants ? Seront-ils supprimés pour faire des économies ?

Pour la CGT, le CEREMA n'est pas une gabegie financière. C'est au contraire un outil qui doit être préservé et développé au nom de l'intérêt général pour l'utilité de toute la nation.

4/ L'élaboration du projet stratégique a été repoussée à 2014. Le CEREMA est donc né sans aucun projet stratégique, ce qui n'a facilité ni l'adhésion des collectivités ni la projection des agents dans ce nouveau service. Si nous ne remettons pas en cause les prérogatives du CA en la matière, nous nous inquiétons cependant du processus d'élaboration de ce projet. D'une part, l'implication des personnels, afin de leur laisser croire qu'ils ont la capacité d'influer les choix stratégiques est un leurre, puisqu'au final c'est le Codir du CEREMA qui arbitrera et orientera les choix que le CA prendra. Par ailleurs, le temps conséquent passé à élaborer ce projet sera autant de temps en moins à produire au service de la nation. De plus, nous craignons que les arbitrages soient rendus seulement à l'aune des contraintes budgétaires, puisque les indicateurs permettant éventuellement d'évaluer l'impact et l'utilité du CEREMA ne seront pas mis en œuvre immédiatement.

5/Sur le sujet de la convention cadre avec le CSTB, nous notons que celle-ci est suffisamment floue et ne contraint pas exagérément les deux parties. Il faudra juger dans la durée de cette convention. Nous demandons dès à présent un bilan à l'horizon d'une année. Si la convention avec le CSTB est intéressante, en revanche nous sommes très inquiets des conventions avec nos partenaires ancestraux tels que l'IFSTTAR. C'est de loin le plus important de nos partenaires et les agents inscrits particulièrement

dans le domaine de la recherche sont inquiets, notamment pour répondre aux appels à projets. De plus, la question des propriétés entre l'IFSTTAR et le CEREMA concernant le domaine des prototypes est particulièrement épineuse. Cependant, il faut que le CEREMA prenne ses responsabilités, notamment dans les nouveaux partenariats avec l'IFSTTAR, afin de définir ce qui appartient à chacun.

6/ Questions diverses :

Quid de la CDIisation des CDD ?

Les CDD qui arrivent aux 6 ans d'ancienneté peuvent prétendre à accéder à un CDI. Or pour cela, il faut qu'il existe un CDI CEREMA. Nous demandons que, dans la continuité des CDI du type PNT CETE/SETRA, ce sujet aboutisse rapidement.

Contre les contrats hors fonction publique.

Cependant, nous rappelons notre souhait que les recrutements se fassent sur des emplois statutaires, les recrutements hors fonction publique devant être marginaux. Or, la récente publication au BIEP, indique des recrutements hors fonction publique. Nous dénonçons cette position, puisque ces postes ne sont pas des postes particuliers en termes de compétences, mais des postes tout à fait accessibles par des agents du ministère.

Nous demandons un correctif dans la publication des postes et un état régulier sur le sujet des agents en situation précaire au CEREMA.



Paris, le 30 avril 2014

Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'Écologie,
du Développement Durable et de l'Énergie

Madame Sylvia PINEL
Ministre du Logement
et de l'Égalité des Territoires

Objet : boycott des groupes d'échanges du MEDDE/MLET.

Mesdames les Ministres,

Nous observons depuis plusieurs mois que le dialogue social mis en place dans nos ministères ne s'articule en fait quasiment plus qu'autour d'un fonctionnement à minima des instances. L'administration assimile leur obligatoire consultation à un simple rôle de validation « à la chaîne » de textes qui ne vise qu'à conduire la mise en œuvre brutale de déstructurations des services, de redéploiements des agents et d'abandon des missions.

Les groupes échanges qui avaient vocation à préparer les comités techniques ministériels se sont bien éloignés des dispositions arrêtées en leur temps - le 29 mars 2009 - par le ministre de l'époque. Il apparaît (au fil de la RGPP puis de son pendant, la MAP) que ces groupes d'échanges ne consistent plus qu'en des exercices de « déminage » et de présentations de textes. L'administration ne tient généralement pas compte des propositions des représentants des organisations syndicales et les textes ne sont que rarement modifiés lors de leurs présentations au Comité technique ministériel.

La réunion du dernier groupe d'échanges - pour ne prendre que le plus récent - n'en est qu'une illustration supplémentaire tant :

- dans sa préparation (le délai minimal de transmission des documents s'étant depuis longtemps substitué à la règle dite « générale »),
- dans son ordre du jour, avec un point dit « soumis à débat » (sur les 40^{ème}, 41^{ème}, 42^{ème}, 43^{ème}, 44^{ème} et 45^{ème} opérations de restructuration à ajouter à l'arrêté du 4 novembre 2008...) et un « point d'information » (sur un transfert de compétences, ici la gestion du FEDER),
- dans la nature des éléments transmis (il aura fallu attendre cette réunion du 15 avril 2014 pour prendre connaissance de la circulaire de transfert des personnels en date du ... 16 décembre 2013 !)
- dans sa tenue (avec, la plupart du temps, des non-réponses de l'administration, tout au plus sa promesse d'examiner ultérieurement nos questions pour y répondre plus tard...).

../..

../..

Il y a bien longtemps que ces groupes d'échanges n'ont pas examiné les revendications des personnels, y compris parmi celles pourtant inscrites de longue date sur un agenda social tombé en désuétude.

Force est de constater qu'il faut obligatoirement la mobilisation des agents pour que leurs revendications soient examinées et parfois satisfaites.

Curieuse conception de la part d'un gouvernement qui soi-disant privilégie le dialogue social.

De plus, le gouvernement a annoncé sa volonté de poursuivre les attaques portées contre la rémunération et le statut des agents.

C'est pourquoi, nos organisations appellent les personnels à se mobiliser le 15 mai prochain.

A la veille du renouvellement des instances le 4 décembre prochain, nos organisations constatent l'échec du dialogue social. Il ne peut pas se résumer à multiplier des réunions sans réel contenu de négociation, sans tenir compte à aucun moment des expressions et revendications des représentants du personnel. Nous ne voulons pas inscrire notre action dans un rôle d'accompagnement.

C'est pourquoi nos cinq organisations syndicales vous annoncent d'ores et déjà qu'elles ne participeront plus désormais qu'aux réunions des instances institutionnelles (notamment CTM, CHSCTM, CMFP, CCAS, CAP/CCP/CAD et groupes de travail thématiques liés à l'agenda social).

Le respect des instances passe nécessairement par un meilleur dialogue social.

Il est indispensable de retrouver la confiance entre les organisations syndicales et l'administration dans ces échanges et notamment d'en préciser les contenus, méthodes et moyens à tous les niveaux. Il convient impérativement de donner, enfin, tout leur sens aux mots négociation et concertation.

Aussi et dans l'attente de vos propositions nos organisations suspendent leurs participation aux prochains groupes d'échanges.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de notre haute considération.

Pour la CGT	Pour FO	Pour la CFDT	Pour l'UNSA	Pour la FSU
<i>Signé</i>	<i>Signé</i>	<i>Signé</i>	<i>Signé</i>	<i>Signé</i>
Nicolas BAILLE	Jean HEDOU	Hubert LEBRETON	Daniel PUIGMAL	J.L CIULKIEWICZ

Copie :

M. Vincent MAZURIC, Secrétaire Général du MEDDE/MLET
Tour Pascal A
92055 La Défense Cedex

CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT (CSFPE)

Passage en force confirmé du Gouvernement sur la décentralisation!

Le CSFPE du 5 mai n'avait pu se réunir faute de quorum sur l'examen du projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République.

De même, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) ne s'était pas tenu le 30 avril.

Compte tenu de l'importance du sujet évoqué, sept organisations syndicales avaient demandé à la ministre Marylise LEBRANCHU, le report des Conseils Supérieurs et la saisine du Conseil Commun de la Fonction Publique, instance adéquate pour examiner un texte qui impacte lourdement deux versants de la Fonction Publique.

En réponse à l'intersyndicale, par courrier en date du 2 mai, la ministre annonce des perspectives de débat au sein d'un Conseil Commun sans en préciser la date. Néanmoins les Conseils Supérieurs ont été convoqué à nouveau le 5 mai (CSFPT) et le 6 mai (CSFPE).

Le passage en force et les conditions discutables de convocations des organisations syndicales (le jour même pour le lendemain – concertation en aval et pas en amont de la saisine des instances) interrogent, pour le moins, sur le rôle donné à ces instances et la place des organisations syndicales dans le processus d'évaluation et d'élaboration des réformes.

Dans le contexte d'un climat social déjà très tendu, de l'absence de toute discussion sur le projet de loi, les missions, l'organisation du travail, l'avenir des personnels, la CGT a refusé de siéger lors de la deuxième convocation du CSFPE.

La CGT dénonce un projet de loi préparé en comité restreint, dans l'urgence, sans plus de concertation avec les élus, et qui sera présenté à l'assemblée générale du conseil d'Etat le 7 mai et au conseil des ministres le 14 mai.

Marqué par le sceau de l'austérité, le projet de loi s'avère être une véritable machine de guerre contre les missions de Service Public de l'Etat et des Collectivités Territoriales, les conditions de travail des personnels.

La CGT réitère sa demande de l'organisation d'un débat avec les usagers, les organisations syndicales, les personnels et les élus quant à l'avenir des Services Publics.

L'obstination du gouvernement à ne pas vouloir entendre les organisations syndicales et le malaise des personnels confirme qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Pour la CGT, la construction d'un processus de mobilisation massive et unitaire des personnels s'impose, pour d'autres choix!

L'UGFF-CGT appelle les personnels à faire du 15 mai une puissante journée de grève et de manifestations.

Montreuil, le 6 mai 2014



Service de presse
☎ : 01 55 82 82 73
Fax : 01 48 57 15 20

Communiqué de presse de la CGT

Les 5 de Roanne définitivement relaxés ! Une victoire qui relance l'exigence d'une loi d'amnistie sociale

La CGT se félicite de l'extinction définitive des poursuites contre les cinq militants CGT de Roanne victimes, depuis près de quatre ans, d'un acharnement judiciaire sans précédent pour avoir refusé de se voir prélever leur ADN et d'être fichés comme de vulgaires criminels, après avoir été arrêtés dans le cadre d'actions collectives menées dans la lutte contre la réforme des retraites, en 2010.

Ces cinq militants CGT étaient, depuis, engagés dans un combat judiciaire qui, enfin, s'achève. Le 23 avril dernier, le Président de la Chambre des appels correctionnels de la Cour d'appel de Lyon a en effet ordonné le non admission d'un appel formé par le Procureur général de la Cour d'appel de Lyon. Cette ordonnance n'étant pas susceptible de recours, nos cinq camarades sont donc définitivement relaxés.

Après 43 mois d'une procédure qui n'aurait pas dû être, la CGT salue la détermination de Christel, Christian, Jean-Paul, Gérard et Didier, ainsi que l'engagement sans faille des dizaines de milliers de personnes qui ont agi, apporté leur aide et leur solidarité aux 5 militants de Roanne, et auront permis cette issue. Elle remercie tous les militants de toutes organisations de la CGT et tous les membres du Comité de soutien des 5 de Roanne, parmi lesquels des personnalités de tous horizons, responsables et adhérents de partis politiques du PCF, du PG, du NPA, du PS, membres d'associations telles la JOC ou encore la Ligue des droits de l'Homme, et militants de quasiment tous les syndicats, FO, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA...

De toutes les régions de France, plus de 20 000 manifestants étaient encore venus soutenir les 5 militants CGT de Roanne, lors d'[un important rassemblement organisé, le 5 novembre 2013, devant le tribunal de Lyon](#), pour faire échec aux tentatives d'intimidation et de répression, et dénoncer la diligence avec laquelle l'institution judiciaire poursuit les salariés quand elle est en revanche bien lente pour juger les exploiters qui utilisent le travail dissimulé. Participant à ce rassemblement, [Thierry Lepaon, Secrétaire général de la CGT, avait alors exhorté l'exécutif et la représentation nationale à adopter une loi d'amnistie sociale pour rendre justice aux militants syndicaux poursuivis pour des infractions commises lors d'actions revendicatives.](#)

Pour la CGT, qui se réjouit de la relaxe définitive de ses cinq camarades, cette loi d'amnistie sociale demeure plus que jamais une exigence aujourd'hui pour qu'aucun autre militant syndical ne vive l'acharnement dont les 5 de Roanne ont été victimes.

Montreuil, le 3 mai 2014

Stage fédéral
« Responsabilités syndicales »
16 au 20 juin 2014 – Le Rocheton (Melun - 77)

Objectif pédagogique

A l'issue de cette session, les stagiaires seront capables d'appréhender leurs responsabilités syndicales grâce aux échanges d'expériences et aux apports de connaissances acquis tout au long du stage.

Notions abordées :

- La CGT
- La démarche revendicative
- La démarche syndicale
- Les enjeux revendicatifs
- Le rôle de la direction syndicale

Public

Tous les syndiqués ayant des responsabilités syndicales dans leur section, leur syndicat, leur fédération...

Durée

4 jours

Dates et lieu

16 au 20 juin 2014 Centre Le Rocheton – 77000 La Rochette (près de MELUN- 77)

Méthode pédagogique

Succession d'apports méthodologiques (diaporama, vidéo), d'échanges d'expériences et d'études de cas



Dès maintenant, inscrivez-vous !

Pour une meilleure organisation du stage, il est recommandé de vous inscrire dès maintenant à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Rappel : la demande de congé de formation syndicale (modèle en fin de document) est à formuler auprès de la direction au moins un mois avant le début du stage.

Les frais d'hébergement, de repas et de transports sur la base des tarifs S.N.C.F, 2ème classe sont pris en charge par la fédération.

Bulletin d'inscription
Stage fédéral «Responsabilités syndicales»
du 16 au 20 juin 2014

Nom :

Prénom :

Service:

Syndicat :

Responsabilités syndicales :

Adresse personnelle (pour la convocation) :

.....

.....

Code postal : **Commune** :

Tél : **Portable**:..... **E-mail** :

**Cette demande doit être effectuée par écrit auprès du chef de service
ou à la directrice ou au directeur au moins un mois à l'avance.**

**Le congé est réputé accordé en l'absence de réponse
au plus tard 15 jours avant le début du stage.**

MODELE DE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION SYNDICALE

à, le

Nom, Prénom
Adresse professionnelle

A Madame ou Monsieur,

.....
.....

Objet : demande de congé de formation économique, sociale, syndicale.

Madame, Monsieur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter de mon service duau,
conformément au décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à une formation syndicale.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par la formation syndicale CGT, organisme agréé pour
dispenser cette formation.

Celle-ci aura lieu à

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature